

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 19 décembre 2017

N°288/12/2017 : BUDGET PRIMITIF 2018 - ANNEXE CIMETIERES

L'an deux mille dix-sept, le mardi 19 décembre à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 13 décembre 2017.

Étaient présents : 31

Mesdames, Messieurs, Pierre Antoine LEVI, Sophie LARAN, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Aurore KOTHE, Maxime BERAUDO, Bernard PECOU, Véronique LAGARRIGUE, Clarisse HEULLAND, Philippe FRANCOIS, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Jean TEKPRI, Danielle AMOUROUX, Colette HARLE, Jean Martial DEJEAN, Nicole ROUSSEL, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Denis JUGUERA, Aurélie BURATTI, Jean-François GARRIGUES, Laura NICOLAS, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Gaël TABARLY, Thierry VIALLO

Pouvoirs : 11

Mesdames, Messieurs Brigitte BAREGES à Marie-Claude BERLY, Alain CRIVELLA à Pierre Antoine LEVI, Vally CENTOMO à Christian PEREZ, Angèle LOUCHARTE à Aurore KOTHE, Jean Luc BUDOIA à Véronique LAGARRIGUE, Jean-Michel MUSCATELLI à Annie GUILLOT, Quentin SUCAU à Georges DARUL, José GONZALEZ à Rodolphe PORTOLES, Arnaud GUITARD à Gaël TABARLY, Arnaud HILION à Valérie RABAULT, Marie-Dominique BAGUR à Thierry VIALLO

Absents : 3

Mesdames, Messieurs Monique VALAT, Jean GARROCCQ, Carole DUNET-SCHUMANN



**Monsieur Pierre Antoine LEVI donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Vu la délibération n°238 relative au rapport d'orientations budgétaires présenté en Conseil Municipal du 23 Novembre 2017 ;

Compte tenu des priorités dégagées lors de ce débat, le projet du budget annexe primitif 2018 Cimetières présente les masses suivantes :

Section d'exploitation :
Dépenses et Recettes équilibrées à 53 010 €

Section d'investissement :
Dépenses et Recettes équilibrées à 1 000 €

Soit un budget total de 54 010 €

Ce projet 2018 repose notamment sur les éléments suivants :

En Section d'exploitation :

En Dépenses :
Il s'agit principalement des dépenses de personnel (50 000 €).

En Recettes :
Il s'agit des produits d'activité (53 010 €)

En Section d'investissement :

Il s'agit de l'acquisition de matériel pour un montant de 1 000 €

Au final, le Budget Primitif 2018 du Budget Annexe Cimetières présenté s'équilibre en dépenses et recettes par section comme suit :

BUDGET PRIMITIF CIMETIERES 2018

F/I	R/O	DEPENSES		RECETTES			
		Chapitre	Proposition	Chapitre	Proposition		
EXPLOITATION	REEL	011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	2 000	70	VENTE DE PRODUITS FABRIQUES, SERVICES, MARCHANDISES	53 010
		012	FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	50 000			
		65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10			
		Total Dépenses Réelles Exploitation		52 010		Total Recettes Réelles Exploitation	
	ORDRE	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	600			
		042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	400			
		Total Dépenses Ordre Exploitation		1 000		Total Recettes Ordre Exploitation	
	TOTAL DEPENSES EXPLOITATION		53 010		TOTAL RECETTES EXPLOITATION		53 010

F/I	R/O	DEPENSES		RECETTES				
		Chapitre	Proposition	Chapitre	Proposition			
INVESTISSEMENT	REEL	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 000				
		Total Dépenses Réelles Investissement		1 000		Total Recettes Réelles Investissement		0
		ORDRE				021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	600
					040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	400	
	Total Dépenses Ordre Investissement		0		Total Recettes Ordre Investissement		1 000	
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		1 000		TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		1 000	

TOTAL DEPENSES	54 010	TOTAL RECETTES	54 010
-----------------------	---------------	-----------------------	---------------

Considérant que le Budget Primitif 2018 – Annexe des Cimetières, dans sa version réglementaire et détaillée a été joint à la présente, et adressé à tous les conseillers municipaux avec la convocation à la séance ;

Au vu de ces éléments, conformément à l'avis de la commission des Finances, il vous est demandé de bien vouloir :

- adopter le Budget Primitif annexe Cimetières pour 2018, tel que présenté.

ADOPTÉE PAR 33 VOIX POUR ET 9 VOIX CONTRE, ABSTENTION : 0.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :
26 DEC. 2017

De sa publication et/ou notification le :
26 DEC. 2017

Pour extrait certifié conforme,
Montauban, le 20 décembre 2017

Maire,

Brigitte BAREGES

